

## **PROJET ASSOCIATIF AVF AVIGNON**

De par ses statuts ,l'association accueil des villes françaises d'Avignon adhère à l'Union Régionale et à l'Union Nationale des AVF,

Conformément à la charte AVF, l'adhérent d'un AVF s'engage bénévolement à participer à l'accueil des nouveaux arrivants ,

La mission d'accueil des nouveaux arrivants est la raison d'être de l'association, Le fonctionnement et le règlement intérieur de l'association soulignent cette priorité,

En premier lieu, la notoriété de l'association tient au respect de sa mission d'accueil sur le plan national,

### **LE PRE ACCUEIL**

Rappelé dans les orientations nationales de l'AVF, le pré accueil est étroitement lié à la notoriété de l'association à l'échelle nationale. Ainsi on peut concevoir que tout nouvel arrivant ait le réflexe de s'assurer de l'existence d'une AVF dans la ville où il souhaite s'installer.

Avec les différents outils de recherche à sa disposition, le nouvel arrivant pourra se mettre en contact avec notre association par les moyens de communication téléphone, mail, message relayé par réseau social ou le site de notre AVF

Notre Service au Nouvel Arrivant (la (le) Vice président(e) responsable du service, ou ses adjoints, la responsable de l'accueil et les accueillantes doivent être en mesure d'évaluer le besoin du nouvel arrivant et répondre à ses attentes avant son arrivée sur notre commune, pour les aider il sera constitué un recueil d'informations reçues de nos partenaires ,

### **LES PARTENAIRES LOCAUX**

Pour ce faire, l'AVF d'Avignon recherchera les partenaires locaux les acteurs de l'économie locale, entreprises et intermédiaires la Chambre de Commerce et d'Industrie , les acteurs du logement : agences immobilières, Chambre des notaires , offices HLM Les prestataires de services de déménagement, entreprises fournissant une fonction d'accueil,

Partenariat avec les collectivités locales :

- La Mairie qui fournira les informations dont elle dispose concernant les nouveaux arrivants et la mise à disposition gracieuse de locaux municipaux pour les activités de l'association.
- Le Conseil Général dans le cadre de sa politique d'accueil, en recherchant une synergie avec les autres associations AVF du Vaucluse
- Le Grand Avignon pour sa compétence transports et les équipements culturels structurants.

Ces partenariats devront, chaque fois que cela sera possible, se traduire par une convention ,

## **OUTILS DE COMMUNICATION EXTERNE**

En s'appuyant sur la compétence des bénévoles, l'association se fera connaître avec son site internet National ,avec les réseaux sociaux notamment facebook,

L'association prendra toutes les dispositions utiles pour entretenir une relation régulière avec la presse écrite, parlée, et télévisuelle,

L'association essaiera de mettre en œuvre en collaboration avec les étudiants de l'institut de l'image d'Avignon un clip vidéo mettant en valeur sa mission d'Accueil et les compétences de ses bénévoles

## **LA JOURNEE DU NOUVEL ARRIVANT**

En matière de communication externe sur le plan local ,la journée du nouvel arrivant est une priorité de l'association qui doit se traduire par une recherche de partenaires pour leur offrir le meilleur accueil possible en s'appuyant sur les richesses locales (culturelles, économiques, sociales).

Notre association sise dans la préfecture du département devra rechercher un partenariat avec les autres AVF du Vaucluse pour communiquer à l'échelle départementale lors de la journée Nationale du Nouvel Arrivant (conférence de presse avec outils audio visuels)

## **LES OUTILS PROMOTIONNELS**

Avec le concours d'une société de démarchage publicitaire, :un livret d'accueil sera élaboré en concertation avec l'équipe municipale. Ce livret abondamment illustré de photos présentera la charte, les missions de l'AVF nationale, ainsi que celles de l'AVF locale, son administration, la vie de l'association au travers des activités proposées par ses bénévoles, les sorties, les voyages et les événements traditionnels ou ponctuels,

Un plan de la ville où sera précisé la localisation du siège de l'association, les transports collectifs, les voies cyclables et les possibilités de stationnement (parking de proximité)

## **ACCUEIL DU NOUVEL ARRIVANT DANS LE LOCAL AVF**

Le local du siège devra être aménagé pour faciliter l'accueil dans les meilleures conditions.

Dès l'entrée dans la salle d'attente, des panneaux d'information présenteront les orientations et la vie de l'association à l'échelle nationale, régionale et locale.

Dans les périodes d'inscription compte tenu du nombre important de nouveaux arrivants, les dispositions seront prises pour libérer les locaux et les réserver à l'accueil.

La priorité sera donnée à l'entretien d'accueil par une accueillante avant la procédure administrative d'inscription et la saisie informatique.

Un questionnaire d'accueil sera élaboré pour connaître et répondre aux attentes du nouvel arrivant, recenser ses éventuelles compétences qui pourront s'exprimer dans le cadre d'un engagement bénévole dans une activité ou une animation.

## **EXTENSION DES CAPACITES D'ACCUEIL DU NOUVEL ARRIVANT ET ELARGISSEMENT DES RESSOURCES DU SERVICE AU NOUVEL ARRIVANT**

Grâce au concours de la ville qui nous communique mensuellement la liste des nouveaux arrivants, l'association organisera un samedi par mois une journée du nouvel arrivant en s'appuyant sur les

richesses locales et les ressources apportées par ses bénévoles et ses adhérents. Ce Rendez-vous mensuel pourra se faire grâce à la disponibilité des bénévoles et adhérents autour d'un repas partagé ou d'un apéro brunch suivi d'une activité ou sortie,

Conformément à la charte, après avoir été accueilli pendant une période de 1 à 3 ans, l'adhérent s'engage à participer bénévolement à la mission d'accueil de l'association sous toutes ses formes :

Accueil (après avoir accepté la formation de l'AVF)

Participation et présence aux repas partagés ou buffets offerts aux nouveaux arrivants

Participation aux instances de fonctionnement de l'association

Organisation des sorties, des voyages,

Participation à l'entretien des locaux du siège,

### **PROPOSITION DE PARRAINAGE**

Dans le cadre du Service au Nouvel Arrivant, il pourrait être mis en place une forme de parrainage d'un ou de plusieurs nouveaux arrivants, un parrain, ancien adhérent serait disponible pour faire des propositions de sorties et autres bons plans, les modalités de ce parrainage restent à définir dans les limites des souhaits du nouvel arrivant et son parrain éventuel.

### **LES ACTIVITES ORGANISEES PAR LES BENEVOLES**

Le panel d'activités proposées par les bénévoles de l'association participe à son attractivité, toutefois dans l'éthique AVF, les activités sont avant tout un moyen de rencontre et de convivialité,

Dès son accueil, le nouvel arrivant sera informé qu'il ne prendra pas des cours, il sera précisé que les activités ne sont pas assurées par des professionnels mais encadrées par des adhérents bénévoles qui ont plaisir à transmettre leurs savoirs et savoirs faire,

Les bénévoles encadrants devront établir pour leur activité un règlement et préciser aux adhérents ce qu'ils pourront transmettre de leur savoir et ses limites.

En signant chaque année la charte de l'AVF, les adhérents reconnaissent le caractère prioritaire de l'accueil du nouvel arrivant (sachant qu'ils ont été eux-mêmes naguère, nouvel arrivant « accueilli »)

**A ce titre les nouveaux arrivants sont prioritaires durant la première année d'adhésion pour l'inscription aux activités, aux sorties et voyages.**

### **ADHESION ET READHESION**

Pour souligner le caractère prioritaire de l'accueil au nouvel arrivant

\*leurs inscription aux activités se fera à partir du **1er septembre** de l'année en cours jusqu'au **1er octobre** de l'année suivante, ainsi les nouveaux arrivants pourront s'inscrire en priorité aux activités choisies,

\*les adhérents de l'association pourront s'inscrire aux activités après leur ré adhésion dès le **1er octobre** dans la limite des places disponibles en regard de l'effectif maxima du groupe fixé par l'animateur bénévole, (les activités débuteront comme à l'accoutumée début septembre, les anciens adhérents pourront continuer leurs activités précédentes jusqu'à leur ré adhésion le 1er octobre ensuite ce sera en fonction des places disponibles)

\*Pour ne pas pénaliser les adhérents il est nécessaire de trouver de nouveaux bénévoles ainsi que des nouveaux locaux, ou de dédoubler les groupes, en accord avec l'animateur.

### **LOCAUX UTILISES ET RESSOURCES DE L'ASSOCIATION**

Pour son siège et certaines activités, l'association loue des locaux à un office HLM (Mistral Habitat) actuellement la location du local de 90 M2 et les charges représentent la moitié des recettes apportées par les adhésions, l'association est confrontée à une difficulté existentielle,

si l'effectif diminue, les ressources alors insuffisantes ne permettraient plus de faire face aux dépenses et par conséquent de ne plus remplir pleinement la mission d'accueil dévolue aux AVF.

Si l'effectif augmente de manière sensible les locaux actuels et les ressources en bénévoles ne pourront pas répondre aux attentes légitimes des adhérents et nouveaux arrivants.

Dans cette perspective, il sera recherché des locaux d'une superficie plus importante d'une part pour son siège et d'autre part pour ses activités. Si le rapprochement du siège et certaines activités sont souhaitables pour créer une ambiance conviviale, il ne doit pas y avoir d'obstacles à donner la priorité à l'accueil des nouveaux arrivants.

Ainsi il peut être envisagé d'obtenir des partenaires locaux une mise à disposition gracieuse d'un local de superficie moindre pour l'accueil et utiliser des locaux satellites répartis sur le territoire communal.

Le choix du nouvel espace d'accueil devra prendre en compte l'accessibilité et le stationnement,

### **ASSEMBLEE GENERALE : NOUVELLES DISPOSITIONS**

Pour faciliter la gestion et notamment pour éloigner l'assemblée générale des dates d'adhésions et de ré adhésions, il est proposé de fixer la prochaine AG en début d'année civile et modifier l'exercice comptable qui passe d'une année scolaire à une année civile.

**Projet associatif approuvé par l'assemblée générale du 30 novembre 2020**